



Le 10 février 2014

Office of the Registrar-General
and Chief Operating Officer
Office du registraire général et
Chef de l'exploitation
276 avenue Portage Avenue
Winnipeg, MB R3C 0B6

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir d'annoncer que l'Office d'enregistrement des titres et des instruments sera transféré du gouvernement du Manitoba à Teranet Manitoba LP dès le 29 mars 2014.

**Land Titles Offices
Bureaux de titres fonciers**

**Brandon Land Titles
Titres fonciers Brandon**
705 avenue Princess Avenue
Brandon, MB R7A 0P4

**Dauphin Land Titles
Titres fonciers Dauphin**
308 rue Main Street S.
Dauphin, MB R7N 1K7

**Morden Land Titles
Titres fonciers Morden**
351 rue Stephen Street
Morden, MB R6M 1V1

**Neepawa Land Titles
Titres fonciers Neepawa**
329 rue Hamilton Street
Neepawa, MB R0J 1H0

**Portage Land Titles
Titres fonciers Portage**
B21-25 rue Tupper Street N.
Portage la Prairie, MB R1N 3K1

**Winnipeg Land Titles
Titres fonciers Winnipeg**
276 avenue Portage Avenue
Winnipeg, MB R3C 0B6

**Surveys Section
Section d'arpentage**
276 avenue Portage Avenue
Winnipeg, MB R3C 0B6

**Personal Property Registry
Bureau d'enregistrement
relatif aux biens personnels**
276 avenue Portage Avenue
Winnipeg, MB R3C 0B6

site Web site :
www.gov.mb.ca/tpr

Selon l'entente conclue, le Bureau des titres fonciers et le Bureau d'enregistrement relatif aux biens personnels continueront de mener leurs activités aux mêmes emplacements et d'offrir les mêmes services. Le travail déjà réalisé sur l'Initiative d'amélioration du service à la clientèle se poursuivra afin d'offrir un système électronique d'inscription et de recherche plus rapide et pratique. La plupart des employés que vous connaissez seront toujours au service de l'Office et pourront vous aider pour toutes vos transactions et vos enregistrements. Nous désirons que la transition se fasse en toute douceur.

Les changements suivants entreront en vigueur le 29 mars 2014:

- Tous les chèques émis pour des services ou des enregistrements relatifs à des titres fonciers, y compris pour la taxe sur les transferts fonciers, devront être payables à **The Property Registry**. Les chèques pour les services et enregistrements en matière de biens personnels devront être payables au **Personal Property Registry**.
- Les comptes de dépôt prépayés existants à l'Office seront transférés à Teranet Manitoba LP et mis à votre disposition. Si vous désirez ouvrir un nouveau compte de dépôt, veuillez communiquer avec la surveillante des recettes, Evelyn Vargas, par téléphone au 204 945-6524, ou par courriel à l'adresse Evelyn.Vargas@gov.mb.ca.
- Un nouveau bureau du registraire général sera créé au sein du gouvernement afin de superviser les systèmes d'enregistrement des titres et des instruments et de veiller à ce que les niveaux de service soient maintenus.

Veillez consulter la feuille de renseignements importants ci-jointe, où vous trouverez de l'information additionnelle sur la gouvernance de l'Office, les personnes-ressources, les nouveaux processus et le Bureau du registraire général. Nous vous prions de transmettre cette lettre et sa pièce jointe à tous ceux dans votre entreprise qui ont besoin des renseignements qu'elles contiennent.

Nous avons confiance que cette transition aura très peu de répercussions, voire n'en aura aucune, sur la prestation de nos services. Nous nous engageons à continuer de traiter vos transactions rapidement et efficacement. Nous avons bien l'intention aussi de vous tenir au courant de notre évolution pendant cette période de transition.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec Barry Effler ou Nancy Anderson par courriel (coordonnées ci-dessous).

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Barry C. Effler
Registraire général et chef de l'exploitation

Nancy Anderson
Registraire générale adjointe et
registraire de district, Titres fonciers Winnipeg

Courriel : Barry.Effler@gov.mb.ca

Courriel : Nancy.Anderson@gov.mb.ca

Renseignements importants concernant l'Office d'enregistrement des titres et des instruments

En vertu des modalités de l'entente survenue entre la Province du Manitoba et Teranet Manitoba LP, une nouvelle entité dont le siège social est situé à Winnipeg, Teranet Manitoba LP a obtenu une licence exclusive d'exploitation de 30 ans du registre des biens personnels et du registre des titres fonciers de l'Office d'enregistrement des titres et des instruments au nom de la Province du Manitoba. Teranet Manitoba LP agira pour le compte de l'Office d'enregistrement des titres et des instruments. La Province continuera à être propriétaire des données des registres des biens personnels et du Bureau des titres fonciers.

Le transfert entrera en vigueur à compter du 29 mars 2014.

La plupart des employés que vous avez appris à connaître travailleront toujours pour l'Office et pourront vous aider avec vos transactions et vos enregistrements.

Qui seront les titulaires de charges créées par la loi de l'Office d'enregistrement des titres et des instruments et quels seront leurs rôles?

Donna Woroniak	Registraire, Bureau d'enregistrement relatif aux biens personnels
Craig Russell	Registraire de district, Bureau des titres fonciers de Brandon
Blair Johnston	Registraire de district, Bureau des titres fonciers de Dauphin
Maureen Terra	Registraire de district, Bureau des titres fonciers de Morden
Elizabeth Sims	Registraire de district, Bureau des titres fonciers de Neepawa
En attente	Registraire de district, Bureau des titres fonciers de Portage-la-Prairie
Russell Davidson	Registraire de district, Bureau des titres fonciers de Winnipeg
Joseph Imbrogno	Registraire de district adjoint, Bureau des titres fonciers de Winnipeg
Irvine Simmonds	Registraire de district adjoint, Bureau des titres fonciers de Winnipeg
Paul Burtnick	Vérificateur des levés par intérim
Cas Manitowich	Vérificateur des levés adjoint
Selwyn Sanderson	Vérificateur des levés adjoint

Le registraire du Bureau d'enregistrement relatif aux biens personnels vérifie le registre pour faire en sorte que les enregistrements de sûretés relatives aux biens personnels soient à jour et accessibles.

Les registraires de district sont responsables de leurs districts respectifs et conserveront leur autorité conférée par la loi. Nous encourageons nos clients à continuer de consulter leur registraire de district ou leur registraire de district adjoint en priorité pour les questions juridiques concernant l'enregistrement relatif aux biens.

Les vérificateurs des levés fournissent de l'expertise et des conseils professionnels en arpentage relatifs aux procédures du Bureau des titres fonciers, au droit de l'arpentage, aux descriptions légales, aux dispositions législatives régissant l'exercice de l'arpentage, aux pratiques professionnelles admises et aux procédures relatives aux titres fonciers, en ce qui concerne l'examen et l'enregistrement de plans d'arpentage et de documents à l'Office d'enregistrement des titres et des instruments.



Qui sont les membres de la haute direction de l'Office d'enregistrement des titres et des instruments?

Nancy Anderson	Directrice générale
Cecilia Antonio	Directrice, Technologies de l'information
Paul Burtnick	Vérificateur des levés par intérim
Russell Davidson	Principal registraire de district
Grant Kernested	Directeur, Finances
Maureen Terra	Cadre responsable, Initiative d'amélioration du service à la clientèle
Donna Woroniak	Registraire, Bureau d'enregistrement relatif aux biens personnels

Est-ce que le processus d'enregistrement, d'examen et d'acceptation changera?

Non, le processus demeurera le même. Les clients devraient continuer à consulter notre *Guide sur les titres fonciers* et la foire aux questions pour obtenir des renseignements.

Guide sur les titres fonciers :

www.gov.mb.ca/tpr/land_titles/ito_offices/land_titles_guide/guide_sur_les_titres_fonciers.pdf

Foire aux questions :

www.gov.mb.ca/tpr/land_titles/ito_offices/docs/faq_fr.pdf

Est-ce que le processus d'établissement de fiat pour l'enregistrement d'une obligation hypothécaire changera?

Oui, il ne sera plus nécessaire que le registraire général ou que le registraire général adjoint de Winnipeg procède à l'établissement de fiat pour l'enregistrement des obligations hypothécaires. Ces dernières pourront maintenant être envoyées directement au bureau de district approprié pour l'établissement de fiat et l'enregistrement.

Vous trouverez les détails sur le processus et les exigences ayant trait aux obligations hypothécaires dans notre *Guide sur les titres fonciers* en ligne à l'adresse :

www.gov.mb.ca/tpr/land_titles/ito_offices/land_titles_guide/guide_sur_les_titres_fonciers.pdf

Dois-je continuer à libeller mes chèques à l'ordre du ministre des Finances?

Non, à compter du 29 mars 2014, tous les chèques émis pour des services ou des enregistrements en matière de titres fonciers, y compris pour la taxe des transferts fonciers, devront être adressés à

The Property Registry. Les chèques pour les services et enregistrements concernant les biens personnels devront être adressés au **Personal Property Registry**.



Est-ce que le processus de demandes relatives au fonds d'indemnisation changera?

Non, les demandes devront toujours être présentées au registraire général comme il est indiqué à l'article 169.1 de la *Loi sur les biens réels*.

Est-ce que les processus de remboursement de la taxe sur les transferts fonciers changeront?

Non, veuillez continuer à demander des remboursements aux bureaux des titres fonciers appropriés.

Est-ce que le processus d'avis de protestation changera?

Non, veuillez continuer à déposer votre avis au bureau des titres fonciers approprié.

Est-ce qu'il y aura des changements aux enregistrements et aux recherches dans le registre des biens personnels?

Non, tous les services se poursuivront de la même manière.

Qui est le registraire général et quel est le rôle de son Bureau?

Barry Effler continuera à occuper le poste de registraire général.

Afin de fournir une surveillance générale des systèmes d'enregistrement des titres fonciers et des biens personnels, un nouveau Bureau du registraire général sera créé au sein du gouvernement. Le Bureau entrera en service à compter du 29 mars 2014.

Le registraire général exercera aussi les fonctions suivantes :

- entendre les demandes d'indemnisation relatives à un intérêt foncier et devant être payées par le fonds d'indemnisation;
- établir des règles de pratique, notamment celles concernant les procédures en matière de vente hypothécaire et de forclusion;
- approuver les formules devant être utilisées dans le système d'enregistrement des titres fonciers et le registre des biens personnels;
- trancher sur les questions pour lesquelles il a été saisi par une personne qui n'est pas satisfaite par un acte ou une omission d'un registraire de district ou du vérificateur des levés.

Pour en savoir plus sur le Bureau du registraire général au Manitoba, consultez le site Web manitoba.ca/registrar-general/index.fr.html



Comment puis-je joindre le Bureau du registraire général?

Par téléphone : 204 945-0300

Par courriel : Registrar-General@gov.mb.ca

Avec qui dois-je communiquer...

Si j'ai des questions relatives au service à la clientèle et au fonctionnement général de l'Office d'enregistrement des titres et des instruments?

Communiquez avec Nancy Anderson au 204 945-0445 ou à Nancy.Anderson@gov.mb.ca.

Si je désire porter en appel une décision du registraire de district, du vérificateur des levés ou du registraire du Bureau d'enregistrement relatif aux biens personnels?

Communiquez avec Barry Effler au 204 945-0300 ou à Barry.Effler@gov.mb.ca.

